

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 10 avril 2018

M. ROBERT : Mes chers collègues, nous avons beaucoup d'excusés pour cette séance de Conseil ce soir mais avant de commencer officiellement cette réunion, je voudrais que l'on puisse observer un moment de recueillement à la mémoire d'Annie FLAMENT qui est notre collègue qui siégeait encore parmi nous, il y a quelques semaines, et qui nous a quittés il y a très peu de temps et donc je vous demande de bien vouloir observer un moment de recueillement. [Minute de silence] Je vous remercie. Et donc la vie de la collectivité nous amène dans cette première délibération à installer Hélène Corre dont certains ont remarqué la présence ce soir et ont salué le travail qui était le sien dans nos précédents mandats et donc son arrivée parmi nous, au sein de cette assemblée, en remplacement d'Annie FLAMENT, donc au titre de la ville de Lens donc bienvenue Hélène et bon courage pour les travaux que tu vas mener au sein de cette collectivité à nos côtés. Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal de notre réunion du 20 février dernier ? Non ? Pas de demande de vote ? Il est donc adopté. Vous avez également les décisions prises en vertu des articles L 2122-22 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Y a-t-il des questions, des remarques, des demandes de vote ? Non ? C'est adopté. La délibération n°2 donc Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues. L'office du tourisme et du patrimoine de l'Agglomération dispose chaque année du 15 mai au 15 octobre de la mise à disposition d'un bâtiment d'accueil situé au site du 11/19 à Loos-en-Gohelle. Il vous est proposé un simple avenant qui permet de mettre désormais ce bâtiment à l'office du tourisme, non pas le 15 mai mais le 21 avril puisque cette année, la date de démarrage, on ne parle plus des vacances scolaires c'est le 21 avril et puis de permettre également au-delà de l'office du tourisme de permettre également que ce bâtiment puisse être occupé conjointement avec l'association « Unis-cité ».

M. ROBERT : Des remarques ? Des demandes de vote ? Non ? La délibération n°3 on poursuit.

M. DUPORGE : Il s'agit du quartier des gares à Lens, il s'agit d'ailleurs de l'opération 3 sur cette opération du quartier des gares et de ce qu'on appelle l'immeuble Sirius et donc il s'agit de procéder, de faire acheter par la CALL, on va dire, porter une acquisition par la CALL sous la forme d'un contrat de vente en état futur d'achèvement de cet immeuble Sirius qui est un immeuble effectivement tertiaire et cet immeuble tertiaire se destine en particulier à la location de locaux à de jeunes créateurs d'entreprises qui vont en particulier bénéficier du dispositif zone franche dont on sait qu'il est effectivement désormais en route. Cette démarche, cette délibération, cette acquisition a déjà été posée en Comité de pilotage centralité le 19 février dernier, il est porté par le groupement NACARAT/KIC, il s'agit de 3600 m² construits sur un R+5, il y a 3 cellules commerciales en rez-de-chaussée et ensuite 2 plateaux de 630 m² divisibles en 4 et ensuite 3 plateaux de 450 m² divisibles en 2. Le coût d'acquisition en VEFA donc en vente future d'achèvement s'élève donc à 6 950 000 € hors taxes et donc nous pourrions signer cela à la suite de cette délibération en juin. Faire la signature de l'acte authentique de VEFA en juin pour un démarrage de travaux qui pourrait se dérouler en septembre pour une durée estimée de 15 mois, ce qui signifie que la livraison de ce bâtiment pourrait se faire en décembre 2019.

M. ROBERT : Tout à fait. Complet. Bernard.

M. BAUDE : Oui, deux questions à propos de cette délibération, je vais peut-être le faire en deux temps. On va approuver la délibération en l'état, 7 millions ce n'est pas rien. Livraison un an et demi, est-ce qu'on en sait un peu plus sur les possibilités d'occupation, sur les contacts que nous avons ? Est-ce qu'on sait effectivement qu'il faut y aller parce qu'il y a de la demande ?

M. ROBERT : Un premier élément de réponse, on l'aura avec notamment mais ça permettra peut-être d'éviter des questions ou des redondances avec la délibération n°6. Vous avez peut-être vu qu'on a engagé, dans le cadre des clusters notamment, un partenariat avec le cluster option Public. Vous savez que pour la sécurisation des données de la DATA numérique, on a besoin aussi de pouvoir développer de nouveaux projets et le cluster option Public a déjà pas mal de demandes, ils sont pour l'instant hébergés dans l'ancienne gare routière. C'est difficile aujourd'hui de dire, les entreprises vont avoir des besoins dans un an et demi, quand une entreprise est intéressée, c'est déjà pour hier. Mais on sait que dans la perspective de développement et notamment avec l'entreprise HITACHI qui est

intéressée sur notre territoire aujourd'hui, il y a la réflexion je vois le Président d'Option Public qui est là-bas, on a la réflexion sur la mise en place et derrière, il y aura des concrétisations qui vont s'échelonner donc c'est aussi pouvoir donner une date à ces structures là pour leur dire dans un an, un an et demi, un an et demi plutôt, on est capables de vous héberger, comme le dit Laurent, dans des capacités variables et puis dans le même temps, on a aussi des besoins par rapport aux entreprises actuelles dans le projet de développement qu'on ne sait pas faire dans notre dispositif actuel. Le dispositif de zone franche est un élément supplémentaire parce qu'on sait très bien que dans les trois ans qui arrivent, enfin 2018 2019 2020, on a ce zoom qui est mis sur notre territoire. Donc c'est se donner aussi les capacités de pouvoir accueillir des entreprises ou en tout cas, faire une promotion de territoire active pour ses entreprises là quel que soit le domaine ou en tout cas ciblé sur un bâtiment blanc. Il y avait une deuxième question.

M. BAUDE : La deuxième question, parce que je m'attendais à l'argument de la zone franche, c'est qu'il y a quelques années, notamment après la fermeture de METALEUROPE, nous étions beaucoup à nous être battus sur la question de la zone franche et il y a quelque chose qui nous gênait un petit peu sans nous opposer, qui nous contrariait les uns les autres, c'était le périmètre de cette zone franche, il ne fallait pas mettre notre territoire en concurrence. On n'est plus dans le même cas de figure. Par contre, on est plusieurs maires à avoir quand même des échos dans le monde économique pour faire simple que je vais qualifier d'historique. Je parle notamment des PME, il ne faudrait pas qu'on arrive à une concurrence entre ceux qui sont là depuis suffisamment longtemps, qui ont tenu bon dans toute cette période de crise qu'on vient de traverser et que d'autres entreprises arrivant peut-être quelques fois avec des visées plus spéculatives, puissent, au regard de la fiscalité, recasser le marché au dépend des entreprises historiques. Donc, on voudrait faire une double proposition là-dessus, c'est que par un biais là, c'est directement la compétence de l'Agglo, peut-être plus que jamais dans ce moment puisqu'on fait des efforts pour accueillir des nouvelles entreprises comme ce projet-là, c'est d'avoir un regard qui soit minutieux dans le détail, une grande réactivité sur les zones économiques existantes pour pas que nos entreprises historiques se sentent un petit peu oubliées. La deuxième, je pense qu'il serait intéressant à l'échelle de l'Agglo mais peut-être de nos agglos sur le pôle, mais en tout cas d'essayer de réunir ce tissu historique des directeurs de petites, je parle bien des petites et moyennes entreprises, pour les écouter et regarder aussi comment ça peut se faire et éventuellement comment on peut être partenaires là-dessus pour accueillir des nouveaux mais pas au dépend des historiques.

M. ROBERT : Alors, deux trois pistes aussi sur ce bâtiment, en l'occurrence, on est sur les développements de nouveaux métiers et d'accompagnement des clusters, donc on n'est pas forcément en concurrence directe avec les métiers qui peuvent être, apparaître comme historiques. Il y aura toujours cette concurrence-là qui sera un peu dénaturée par la zone franche mais qui est en même temps une autre opportunité pour notre territoire et à des entreprises qui, les marchés s'éteignant, ont déjà des difficultés qu'on ait ou qu'on n'ait pas la zone franche malheureusement. Donc il y a aussi cet élément-là à prendre en compte. Et puis il y a surtout peut-être, et là je pense qu'on sera d'accord sur l'amendement qui a été voté, proposé par Fabien ROUSSEL sur l'embauche de 50% des salariés dans la zone franche issus du territoire. Voilà, donc il y a aussi ces éléments-là qui contraignent les nouvelles entreprises, qui ne sont pas imposés aux anciennes, nouvelles entreprises qui bénéficieraient de la zone franche et qui ne sont pas imposés aux entreprises historiques. Toute la notion, c'est la question d'équilibre du territoire et surtout là, on a un outil qui est en tout cas, identifié, comme pouvant nous permettre d'avoir un esprit plutôt valorisant, il faut qu'on s'en saisisse et qu'on soit attentifs à comment cela va évoluer au niveau du reste du marché, on aura difficulté à réguler nous même le marché dans sa totalité à ce niveau-là. Laurent, tu voulais compléter ?

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, sur la création de la zone franche, il y a d'ailleurs eu, c'était la semaine dernière, jeudi si j'ai bon souvenir, une réunion d'information en présence de Monsieur le Préfet d'ailleurs et du Directeur Départemental des Finances Publiques qui a bien explicité le dispositif et en particulier, toutes les garanties prises pour éviter effectivement qu'il y ait des transferts d'entreprises, des sociétés qui se créent mais qui étaient déjà créées, enfin bref, toutes les garanties sont prises effectivement pour éviter ce genre d'écueil que l'on a déjà effectivement parfois connu. Je voudrais surtout dire Monsieur le Président qu'il ne faut pas boudier le plaisir qui est le nôtre, d'avoir cette promesse qui avait été faite dans le plan de renouveau du Bassin Minier par le 1^{er} Ministre de l'époque, Bernard CAZENEUVE, qui avait promis cette zone franche et qui aujourd'hui se met en place sur l'ensemble du territoire du Bassin Minier. C'est un outil extraordinaire de dynamisation de la vie économique, nous l'avons d'ailleurs souvent réclamé, jamais obtenu, mais

c'est une vieille revendication qui aujourd'hui se met en place. Moi, je ferais la remarque suivante, il ne faut jamais avoir de discours malthusiens sur ce genre de chose. La pire des situations serait de voir ce territoire ne bénéficier de rien. Et je peux vous dire qu'en France, ce type de dispositif, en particulier sur les territoires qui sont en difficulté, qui connaissent des problèmes sur le plan de la vie économique, beaucoup de ces territoires aujourd'hui envient ce que nous venons d'obtenir sur l'ensemble du territoire du bassin Minier. Les discours malthusiens sont les pires. A l'inverse, tout dispositif qui permet effectivement de donner, redonner vie à un territoire et en particulier sur le plan de la vie économique, et bien la vie entraîne la vie. Et tout ce qui va se créer en plus, effectivement sur ce territoire grâce à cette zone franche, et je ne doute pas qu'elle réussisse car là, sur ce type de dispositif, et bien ont toujours réussi. Parfois avec plus ou moins de succès, mais en tout cas ont toujours amené quelque chose. Et bien, toute cette activité supplémentaire va aussi, et c'est ce qu'expliquait le Directeur Départemental des Finances Publiques, elle va aussi bénéficier au tissu économique existant. Et donc il y a un effet d'entraînement qui est bénéfique et c'est cela qu'il faut voir avant tout plutôt que d'imaginer effectivement que les dispositifs risquent de rentrer en concurrence avec ceux qui sont effectivement aujourd'hui installés auxquels nous devons effectivement accorder beaucoup d'attention mais nous l'avons toujours fait et nous devons continuer de le faire, en particulier dans les zones effectivement communautaires existantes, mais de grâce, je vous le dis, tout dispositif de dynamisation entraîne de fait aussi une dynamisation de la vie économique déjà existante.

M. ROBERT : Juste un complément parce que les services ont aussi depuis ces dernières années, on n'avait quand même pas le dispositif et là ça ne peut être qu'un accélérateur. C'est un peu aussi dans l'esprit de ce qu'on avait présenté pour les actions de l'Agglo sur 2016-2017, nous avons vendu 103 hectares de foncier économique qui ont occasionné, ou qui vont occasionner en tout cas, à la vitesse où le bâtiment Intermarché, pour n'en citer qu'un, pousse à Avion et les autres vont arriver derrière. 1100 créations d'emploi dans les 3 prochaines années et 900 transferts ou emplois maintenus. Ce qui fait que l'on est à 2000 emplois grâce au travail des équipes sur les parcs d'activité, par exemple sur le foncier dont on avait la gestion depuis très peu de temps. Donc voilà, on est aussi dans cette dynamique-là, là on est sur un apport complémentaire et pouvoir bénéficier de cette opportunité, et, comme le disait Laurent, il y a des territoires très proches, pas besoin d'aller dans des territoires peut-être aussi sinistrés que le nôtre, dans d'autres parties de la France qui réclamaient ce dispositif, des territoires très proches qui voulaient bénéficier du dispositif de zone franche et qui regardent déjà d'un œil un peu différent notre Agglomération, nos Agglomérations parce qu'on est quand même sur le Pas-de-Calais, plusieurs à pouvoir en bénéficier pour pouvoir justement regarder comment eux peuvent en tirer les conséquences par les implantations qui viendront chez nous, donc un peu dans ce qu'évoquait Laurent, sur cet équilibre et sur cet effet d'entraînement. Une demande de vote sur la 3 non ? C'est adopté ? Merci beaucoup. La 4, c'est toujours Laurent.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, là il s'agit justement d'apporter une aide, en particulier aux artisans, aux commerçants de ce territoire, et plus particulièrement aux artisans et commerçants de ce territoire qui sont actuellement touchés par les travaux du bus à haut niveau de service dont on sait effectivement qu'ils ont parfois des conséquences sur le chiffre d'affaires et sur la fréquence de ces commerces où se situent ces artisans et donc au-delà de ce qui est déjà apporté, au travers de la Commission d'indemnisation, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se propose de passer effectivement une convention de partenariat avec la CCI, en particulier, pour pouvoir effectivement aller à la rencontre de ces commerçants, de ces artisans, et on démarrerait d'ailleurs par le secteur de Sallaumines dont on sait qu'il est fortement impacté par les travaux du BHNS et donc je vous signale d'ailleurs également que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin songe à mettre en application effectivement cette même convention de partenariat qui profiterait, donc je le répète, aux commerçants et artisans des communes touchées par les travaux du bus à haut niveau de service.

M. ROBERT : Tout à fait. Des remarques ? Oui, Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui, je suis désolé, j'aurais voulu intervenir avant la première délibération mais Sylvain tu as fait très vite, donc je profite de celle-là puisque je vais peut-être être hors sujet, pas forcément puisque l'on va parler du BHNS puisque chacun a pu avoir un tract à l'entrée du Conseil Communautaire, ou si vous ne l'avez pas eu, on vous le donnera, ne vous inquiétez pas. Je ne veux pas lancer le débat ce soir, mais simplement d'abord je profite que le Président du SMT soit là, toujours là d'ailleurs au Conseil Communautaire, mais pour le remercier de la rencontre qu'on a eu la dernière fois, mais je voudrais simplement poser la question, si on ne peut pas ici décider ce soir,

d'avoir le vrai débat politique entre nous, parce que la dernière fois, je ne remets pas en question ce qui a été fait, ça a été un apport très intéressant, très technique mais il y a eu très peu d'espace pour discuter du fond du problème qui devait nous réunir, c'est-à-dire de la gratuité, donc je n'ai pas pu rester tout le long, je le souligne, mais mes collègues sont restés, sont repartis avec un petit goût amer donc je me demande si ça ne vaut pas le coup que ce débat ait lieu, je ne dis pas, ils sont d'un apport précieux les gens du SMT, ils ont fait, c'était remarquable, leur exposé mais je pense que là, il y a besoin d'avoir ce débat politique entre nous, entre les différents groupes. Donc voilà, je ne veux pas lancer le débat ce soir mais c'était une question, si on pouvait s'engager, à se prendre un moment, d'avoir un débat de fond et politique entre nous.

M. ROBERT : On ne lance pas le débat mais Laurent a deux éléments de réponse. Puis après Bernard avait levé la main aussi.

M. DUPORGE : Oui, enfin, je ne vais pas lancer le débat mais pour autant, il y a des actions qui sont engagées ici ou là donc elles nécessitent effectivement d'avoir une réponse. D'abord, effectivement faire observer que ce qui avait été promis, l'engagement pris effectivement d'une réunion d'informations sur l'ensemble de la problématique transport sur l'Agglomération s'est tenue. Je ferai d'ailleurs remarquer qu'avec regret, parce qu'effectivement cette réunion a été fort bien préparée et je remercie une fois de plus les collaborateurs de qualité du SMT parce que l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension du dossier ont été fournies dans la plus grande des transparences d'ailleurs, mais je regrette effectivement qu'il y ait finalement eu très peu de monde. Ce qui devait être annoncé comme un grand débat, n'a rassemblé finalement que très peu de monde. Or, si l'on veut débattre politiquement du sujet, je pense qu'il est important d'en connaître les éléments techniques également. Et sur les éléments techniques, je ferai quand même remarquer que, il y a un débat politique mais il y a des éléments techniques et financiers à connaître. Cela a été donné à cette réunion, je les rappelle, les éléments financiers sont clairs, simples et limpides. Ils reposent sur une contribution supplémentaire des trois Communautés d'Agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay, de l'ordre de 15 000 000 d'euros. C'est une contribution annuelle a minima. Je dis a minima pourquoi, parce que d'abord la première année, il y aurait une rupture de la délégation de service public actuelle et donc un dédommagement aussi qu'il conviendrait d'opérer à l'opérateur actuel TRANSDEV. Vous devez rajouter 4-5 millions d'euros, c'est un one shot mais en tout cas c'est 4-5 millions d'euros également. Que la gratuité signifierait également sans doute, on peut tous l'espérer puisque c'est ce que l'on souhaite, un succès du réseau de transports, donc ça veut dire aussi à terme, plus de matériel, plus de maintenance, plus de chauffeurs, donc ce n'est plus 15 000 000 d'euros annuels par an mais ce serait davantage. Et que cela ne peut être compensé aujourd'hui que par les collectivités publiques, deux solutions, par des économies de fonctionnement ici. Et là je vais tout de suite voir les nez pointés sur les documents parce qu'il faudra trouver ces économies. Allons-nous faire moins d'assainissement ? Alors qu'il y a des communes qui souffrent de problèmes d'inondations. Allons-nous faire moins de développement économique alors qu'il y a des zones effectivement d'activités à développer ? Bref, c'est toutes ces questions-là qu'il faut se poser. Quelle économie faire ? Je signalerai que cet exercice-là a toujours été fait ici même et qu'on a eu rarement des propositions d'économies. Là je vois tout de suite M. DAUBRESSE confirmer cela, c'est toujours très compliqué de trouver des économies. Et qu'est-ce que l'on va impacter pour pouvoir effectivement apporter cette contribution supplémentaire ? Ça, c'est donc mais, je le répète, je suis d'accord avec vous c'est un choix politique, on fait moins d'assainissement, on fait moins de vie économique, on fait moins de logements pour faire plus de transport, c'est une question, qui, effectivement, doit se poser mais elle est réelle parce que je le répète, ces 15 000 000 d'euros-là ne peuvent être supportés que par les collectivités pour la seule et bonne raison que le VT sur ces agglomérations est porté à son taux maximal, 1.8% et qu'on ne peut donc pas l'augmenter, bon. Voilà, ce sont des données qu'il faut prendre en considération, après vous savez le débat qui est porté aujourd'hui sur le transport public, pourrait être d'ailleurs porté sur bien d'autres choses dès lors que l'on parle de service public. Mais c'est un choix aussi politique, c'est une discussion politique. On pourrait imaginer, par exemple que c'est important que les enfants puissent avoir accès à une restauration scolaire gratuite. Et que cela pourrait être mis en application dans toutes les communes, que les services de la petite enfance, que faire garder ses enfants dans une crèche ou la halte-garderie puisse aussi être un service public gratuit. Bon, ce sont des questions qui doivent se poser ici, et pourquoi cela n'est-il pas fait ? Moi, je suis Président du SMT, j'ai mes donneurs d'ordres qui s'appellent Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay. Le débat politique peut être porté mais avec ces éléments là que je viens de porter à votre connaissance succinctement. Après, si effectivement, mes trois donneurs d'ordres me disent, Monsieur le Président,

il faut faire la gratuité et nous allons vous compenser effectivement le manque à gagner, c'est-à-dire les 15 000 000 d'euros, comme Président du SMT, vous imaginez que je serai le plus heureux des Présidents parce cela veut dire que cette problématique du transport, qui est, je le pense, effectivement, fondamentale pour l'avenir de ce territoire et bien aura été prise parfaitement en compte par cette assemblée mais ayons le sens des responsabilités et posons-nous toutes les questions. Et la question c'est se dire, cette priorité la donner, comment la finance-t-on ? Voilà, mais cela mérite un beau débat politique sur la question.

M. ROBERT : Donc on aura le débat politique, pas ce soir mais j'ai bien compris, c'est ça Jean-Marc ?

M. TELLIER : Oui oui mais non je ne veux pas revenir sur ce que dit Laurent, c'est sa façon et voir les choses et c'est évident si on oppose les choses, on ne trouvera jamais les moyens.

M. ROBERT : Oui, mais c'est tout l'enjeu d'un débat.

M. TELLIER : Et vous savez simplement, si on peut se dire, au moins on a le débat ensemble politique et puis allons voir ailleurs comment ils ont fait. Dunkerque, pour autant, je n'ai pas entendu parler de problème d'assainissement à « gogo » à Dunkerque quoi. Et ils ont réussi à le faire, ils vont le mettre en place en septembre, ils ont expérimenté le week-end. Essayons d'aller voir ailleurs parce qu'on entend tout, que ce soit ceux qui sont d'accord pour et ceux qui sont contre. Quand moi, j'entends dire que cela va faire monter les dégradations, je lis qu'à Dunkerque, ça les a fait baisser de 59. Vous voyez à chaque fois, on peut trouver des deux côtés, donc ça vaut le coup de se poser la question aujourd'hui. Si moi, je la pose aujourd'hui, c'est qu'on ne se la pose pas dans un an ou on se reprochera d'avoir fait des investissements inutiles, si on décide de le faire.

M DUPORGE : Je ne pense pas que ça serait... Sur Dunkerque, juste un élément de réponse quand même, nous sommes en Communauté Urbaine, c'est le budget général de la Communauté Urbaine qui finance 12 à 14 millions. Là-bas c'est 12 à 14 millions le coût estimé de la gratuité. Mais je vais prendre un autre exemple, celui de Nantes, 630 000 habitants : quoi que le territoire de Nantes est moitié moindre que le nôtre, les trois Communautés d'Agglomération réunies, gratuité là-bas aussi, sauf que là-bas il y a un élément fondamental, le VT qui est au taux maximum c'est 90 millions d'euros. Nous, nous sommes à 60 millions d'euros. On n'est pas non plus donc sur les mêmes territoires, sur les mêmes dynamiques malheureusement, sur les mêmes possibilités contributives, sur les mêmes richesses et donc à Nantes, c'est facile quand on a 90 millions d'euros de versement transport de pouvoir financer une gratuité alors que nous on n'en a que 60.

M. TELLIER : Mais ici c'est nécessaire pour ceux qui prennent le bus, d'y réfléchir.

M. ROBERT : Oui c'est nécessaire partout, c'est nécessaire. Bernard tu voulais revenir sur, non, c'était le même sujet ? Si on revient sur la convention qui est proposée, il y a des demandes de vote ? Des questions ? Non ? Elle est adoptée ? On poursuit, donc la 5 toujours Laurent.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit juste d'accepter si le Conseil Communautaire en est d'accord puisque notre délégation de service public pour la gestion du port fluvial de Harnes se termine à la fin de l'année, d'accepter l'idée effectivement que nous puissions repasser une nouvelle délégation de service public pour la gestion de ce même port fluvial de Harnes, sachant qu'aujourd'hui effectivement, c'est la CCRI qui aujourd'hui gère ce port fluvial de Harnes. Et donc si nous renouvelons, si vous êtes d'accord pour renouveler cette délégation de service public elle serait reconduite pour une durée maximale, pour une durée de 5 ans puisqu'aujourd'hui c'est la durée maximale de ce type de délégation de service public.

M. ROBERT : Des remarques ? Pas de question ? C'est adopté. La délibération n°6. Alors c'est une, j'allais dire, une délibération que l'on n'a pas l'habitude de voir parce que les accords de consortium, on n'est pas habitué à en prendre dans nos collectivités mais c'est le moyen, comme je le disais tout à l'heure, c'est le cadre juridique qui nous est donné pour pouvoir faire des montages collaboratifs et d'expériences notamment dans le cadre de projets de recherche et de développement. Et on est vraiment dans l'application, une des premières applications peut-être concrètes, même avant la zone franche, de ce que peut être le partenariat entre l'Agglo et les clusters. Quand on a identifié les cinq filières qui pouvaient être les filières porteuses sur le développement économique dans notre territoire, on a eu là l'opportunité par un cluster constitué au départ d'entreprises, chercheurs, de pouvoir se

mettre sur la sécurisation numérique. Et notre territoire, notamment dans le cadre du domaine de la santé, a fait l'objet d'une attention particulière de l'entreprise HITACHI qui souhaite qu'on développe ce type de partenariat pour pouvoir justement mettre en place la sécurisation de données et nous donner d'autres perspectives. Donc tout à l'heure, quand on parlait de quelque part des touches ou des premiers contacts sur le bâtiment qui pourraient sortir au niveau des gares, sans aller jusqu'à dire qu'on a des engagements signés, c'est dans cet esprit-là que l'on construit notre offre en tout cas. De dire, on accompagne le dispositif pour pouvoir là aussi donner les moyens, comme on le fait dans d'autres clusters, sur cette opération de sécurisation numérique qui va bien au-delà du phénomène de départ qui concernait la sécurisation de la donnée numérique de santé, mais sur le marché, c'est le marché noir, je parle sous le contrôle du spécialiste, je crois que l'offre quelque part de santé, de la donnée numérique de santé, est 50 ou 100 fois plus chère que l'offre d'un numéro de carte bleue. Donc vous voyez tout l'intérêt pour nous peut-être, en tout cas de creuser cette filière qui peut être source d'emploi surtout pour notre territoire et surtout demain source de développement dans le cadre des projets qu'on peut lier et des processus de formation qui se déroulent aussi chez nous parce qu'on a des filières qui en informatique et en matière d'intelligence artificielle, sont aussi à la pointe. Donc on est en train de boucler la boucle sur cette filière, sur cette sécurisation numérique et donc de vous proposer au travers de cet accord de consortium de pouvoir formaliser notre engagement sur l'accompagnement de cette filière et de ce développement d'entreprises. Voilà, j'ai essayé de résumer et de présenter cet accord qui est un peu atypique dans nos collectivités mais qui rassemble aussi les autres clusters parce que quand on parle à la fois pour le Vivalley, que pour le Louvre-Lens Vallée que pour Option Public, on est vraiment sur de l'inter-clustering et qui montre vraiment là peut-être la convergence de nos actions et qui donne une philosophie à cette action. Il y a sûrement des questions parce que je n'ai pas été très clair. Vas-y Jean.

M. LETOQUART : Non je vais faire comme si j'avais tout compris. C'est vrai que c'est quelque chose qui est compliqué, ceci dit ça amène 3 points, j'allais dire 3 questions non. Le premier, c'est l'explication de vote, nous on va voter pour effectivement parce que c'est tout à fait dans la compétence économique et que la santé, une de nos préoccupations de surcroît commune ici, et qu'on l'a déjà manifesté à plusieurs reprises, donc oui on votera cette délibération même si effectivement, c'est un sujet qui est très compliqué et pour lire les documents qui étaient attendants à cette délibération, là il faut être ingénieur, voilà. Le deuxième point, c'était plutôt une remarque, c'est que c'est un projet innovant certes mais ça ne remplace pas un lit d'hospitalisation et quand les gens restent 48 heures, voilà vous vous doutez bien que j'allais le rappeler. Et il ne faut pas que ce soit la vitrine qui cache l'arrière-boutique qui n'est pas belle, voilà, l'arrière-boutique n'est pas belle aujourd'hui et on est un certain nombre à penser que demain elle ne sera pas belle non plus. On est d'ailleurs à peu près 10 000 maintenant signataires sur une pétition dont nombre d'entre vous, tous groupes politiques confondus, donc je vous en remercie, à dire que l'on a besoin de moyens supplémentaires pour faire évoluer ce projet et puis pour faire évoluer la santé d'une manière plus générale. La recherche et l'innovation doivent, qu'on la prenne en compte oui parce que c'est dans nos compétences, mais ça devrait aussi être une priorité nationale parce que la recherche française recule au niveau national. Le classement de la recherche française recule, et c'est quelque chose qui est extrêmement inquiétant, ça recule d'ailleurs en même temps et à peu près au même niveau que le classement de l'OMS, que l'OMS faisait à propos de la santé des pays industrialisés comme le nôtre. Voilà, donc c'est, et l'Etat devrait nous accompagner sur ces choses-là et il y a un moyen bien simple d'accompagner la recherche et le développement en matière de santé, c'est de faire un centre hospitalier universitaire avec un pôle de recherche, donc voilà ça fait le deuxième point que j'ai placé mais vous vous doutez bien aussi que j'allais le placer, voilà, donc c'était très facile en fait. Bon, ceci dit au-delà des quelques divergences qu'on peut avoir là-dessus, on peut avoir malgré tous des intérêts et des projets communs pour nos habitants et je me dois quand même de rappeler à l'Assemblée que nous étions quelques un à rencontrer l'ARS, il y a un mois, je ne sais plus exactement mais on va dire, il y a un mois, pour discuter suite à la motion que nous avons faite pour interpellier Madame RICOMES, directrice de l'ARS, qui s'est déplacée et donc qui nous a consacré une matinée ou on lui a consacré une matinée, ça dépend comment on voit les choses. On avait abordé les trois thèmes importants, la prévention, la médecine de ville et la médecine hospitalière. Donc déjà les engagements qui avaient été pris verbalement, étaient essentiellement sur la prévention et c'est extrêmement important, je ne dis pas qu'il faut le faire, mais c'est des engagements qui financièrement ne leur demandent pas énormément d'efforts. Donc c'est plutôt facile pour eux de prendre ce genre d'engagements. C'est un peu facile. Ceci dit, ils avaient au moins le mérite d'exister sur le parc hospitalier, je ne sais pas, je pense que le sonotone devait être éteint à ce moment-là, parce que je n'ai vu aucune réaction sur le visage quand j'en ai parlé donc c'est que manifestement,

ce n'est pas arrivé où il fallait. Et puis on avait également parlé de la médecine de ville où elle nous avait expliqué qu'elle était effectivement Madame RICOMES en contact étroit avec la faculté pour que, puisque le sujet du CHU était hors sujet pour elle, on récupère des internes sur notre territoire en collaboration avec la faculté de médecine. J'ai un exemple très précis à vous donner, il y a plus de 100, il y a à peu près, j'ai le chiffre exact, 114 internes de psychiatrie actuellement en formation, tous semestres confondus, début, fin d'internat, voilà il y a plus de 100 internes de psychiatrie. Vous connaissez tous et vous êtes tous en difficulté dans vos communes pour l'accès à la santé psychiatrique, aux soins psychiatriques pour nos enfants, j'ai oublié le terme, pardon, pour la pédopsychiatrie, enfin bref pour les scolaires, le CMPP, voilà excusez-moi de cet oubli. Voilà, vous connaissez tous comme moi les difficultés d'accès au CMPP, la faculté de Lille octroie 95 internes de psychiatrie pour le Nord, j'allais dire pour Lille c'est un lapsus, pour le Nord et 19 pour le Pas-de-Calais. Voilà, c'est un peu comme ça qu'ils voient les choses. Donc l'ARS s'était, ceci dit, engagée à nous faire un rapport écrit très rapidement et nous avait dit 48 heures ou la semaine je ne sais pas pour factueliser un petit peu le peu d'engagements qu'ils avaient pris et si on peut disposer de son temps et pas de celui des autres. Je remercie Madame RICOMES de nous avoir consacré deux heures mais j'avais autre chose à faire. Vous m'avez déjà envoyé rendre visite à un Ministre de la Ville qui avait pris des engagements sur l'ANRU et l'ANRU s'est dédié aussi sec. Si en plus de ça, vous me faites passer du temps avec l'ARS qui ne tient pas ses engagements non plus, je vais finir par croire qu'on perd beaucoup plus de temps à aller à ces réunions qu'à se battre avec notre population.

M. ROBERT : Sur l'offre de soins, ce n'est pas l'enjeu de la délibération mais je vais quand même apporter deux éléments de réponse sur le lien que cette délibération peut avoir sur l'offre de soins de notre territoire. Aujourd'hui et ça fait l'objet un peu de ce que tu as évoqué, si on veut que certains médecins s'intéressent à notre territoire, il faut aussi pouvoir leur faciliter la pratique de la médecine et on est dans un projet là aujourd'hui, alors certes, la recherche est quand même un des éléments moteurs, alors on ne peut que déplorer et constater, déplorer la défaillance peut-être au niveau de l'état dans l'accompagnement de la recherche et quand on a cette opportunité sur un territoire, c'est un peu le sens de la délibération, il faut qu'on la saisisse mais surtout qu'on regarde comment on peut l'utiliser pour pouvoir avoir d'autres moyens d'actions derrière. Et quand on veut organiser l'offre de soins du territoire, c'est vrai que les moyens dont on est d'accord sur le fait que si l'Etat nous donne des moyens supplémentaires, on les prendra parce que ça ne pourra qu'améliorer les choses mais déjà on a la confirmation que l'hôpital, le vaisseau amiral sera refait. A côté de ça, c'est toute l'offre de soins de territoire qu'il faut penser, c'est un peu l'enjeu et l'objet de l'échange avec l'ARS et de regarder quels outils on peut, en fonction de nos moyens, de nos compétences et surtout de nos partenaires, mettre en place. Là on est vraiment dans cet esprit-là. Aujourd'hui, notre territoire de santé est vraiment, fait l'objet d'attention de tous côtés, parce qu'on est vraiment au dernier dernier rang. Il faut qu'on puisse donner des signes et surtout essayer de relever la tête. Alors oui il y a des actions de prévention à mettre mais on est dans la durée, il y a des actions immédiates et c'est peut-être la vitrine avec l'hôpital mais il y a tout l'intermédiaire à réaliser. C'est avec des actions de ce type là qu'on arrivera à faire changer l'image de notre territoire, à donner une notion de confiance au niveau des médecins. On avait une réunion cette après-midi au centre hospitalier sur la présentation du parcours de soins avec des professionnels de santé du réseau qui interviennent dans ce domaine-là pour pouvoir justement leur présenter la notion de confiance, qui est nécessaire, qui est indispensable dans la transmission des données de santé. Et voilà, donc c'est aussi un esprit de conviction que l'on doit avoir et de travail collectif pour pouvoir dans les différents secteurs porter le message d'évolution de notre territoire, un peu comme on le fait là sur ce projet en donnant aussi un signe aux acteurs économiques qui viennent avec un projet économique. Il y a le projet de territoire de soins, le projet de service public et après il y a des projets économiques qui en découlent comme dans beaucoup de domaines. Là on est à la jonction des deux et comment on arrive à se servir d'un modèle économique pour pouvoir améliorer l'offre de soins de notre territoire. Thierry, tu avais un complément à apporter ?

M. DAUBRESSE : Oui, c'est un peu, je ne savais qu'elle allait être ton intervention donc. Déjà on peut être d'accord sur certaines analyses, pas forcément sur les moyens, parce que moi j'ai tendance effectivement sur ce dossier à avoir essayé de travailler sur le possible et le possible rapidement. Le CHU, je ne sais pas si c'est possible mais en tout cas je sais que si on ne demande pas on ne l'aura pas, c'est ça. Mais en tout cas avec un hôpital, qui quand j'ai pris le dossier... donc si cela avait été un dossier facile effectivement, il y a deux représentants de la Communauté d'Agglo, ce n'est pas un dossier réservé à la ville de Lens, il y a deux représentants de la Communauté d'Agglo au conseil de surveillance qui siègent depuis des années et qui auraient pu porter ce dossier. On a travaillé sur le

dossier possible et rapidement puisque quand j'ai pris le dossier, on nous faisait la démonstration que l'hôpital de Lens était vétuste à 70%. Donc dans une situation où les Finances Publiques étaient difficiles, on a donc porté un dossier qui répond quand même à la problématique d'aujourd'hui parce qu'on ne parle plus tellement de lits mais on parle plus de places. Et en plus maintenant, on travaille, alors moi j'ai été étonné effectivement de voir une pétition signée par certains élus du Béthunois qui en même temps sont toujours vent debout sur un hôpital de Lens qui serait trop hégémonique, qui ferait tomber leur hôpital sur Béthune. Donc à certains moments, je pense que si on avait un CHU à Lens, l'hôpital d'Arras et l'hôpital de Béthune pourraient trembler et que là on aurait des manifestations en disant inégalité territoriale, etc, voilà. Donc, pour en revenir au sujet de la délibération, effectivement à certains moments, il s'agit, le problème de l'hôpital de Lens et des hôpitaux de ce territoire c'est un problème d'attractivité du corps médical. Donc il s'agit effectivement à un certain moment de construire un projet moderne, donc l'hôpital digital qui est une première en France, puisque le digital a été pris dès la construction de l'hôpital, qui permet à certains moments de parler à la médecine de ville, et pour parler à la médecine de ville, il faut partager les données. L'ARS travaille sur la question d'utilisation des données, elle n'avait pas travaillé sur la question de la sécurisation et de la confiance numérique nécessaire à l'utilisation de ses données c'est ce que nous avons fait et je rappellerai quand même que sur un dossier d'étude de 3 000 000 d'euros, le dossier qui a été déposé au FEDER, il y a 1 000 000 d'euros de financement public, non privé des entreprises, j'ai failli faire un lapsus parce que ce n'est pas habituel. Il y a quand même un engagement des entreprises privées à hauteur du tiers de ce dossier et la Communauté d'Agglo zéro.

M. ROBERT : Allez, on ne va pas faire le dossier sur le bus, ni sur l'hôpital ce soir. Mais voilà, aujourd'hui on est quand même dans une étape qui nous permet de voir l'évolution économique, en tout cas la concrétisation et les retombées que l'on peut avoir sur notre secteur et surtout les perspectives qui s'offrent à nous et je remercie d'ailleurs Richard OLSZEWSKI d'être présent parmi nous, qui est le Président d'Option Public, pour aussi porter le même message parce que c'est important dans ce type de relation avec les partenaires économiques de voir que le message que l'on peut porter en tant que collectivité, est relayé par des partenaires privés et qui ont le même objectif que le nôtre. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui. Un mot au sujet de la recherche qui est à relier avec toute à l'heure la motion que nous allons proposer sur la défense du Service Public. En France, l'économie est caractérisée au plan privé par le fait que depuis la Libération, et bien les entreprises publiques françaises ont porté la recherche et c'est les sociétés capitalistiques qui s'en sont emparées. Du temps des postes de télécommunication c'est le centre de recherche de LANNION qui a inventé le minitel, qui est l'ancêtre de ce que nous connaissons aujourd'hui avec les tablettes. Les exemples sont nombreux où la recherche a été portée par la puissance publique et non pas par les entreprises privées. Donc ce que signale Thierry, dans le contexte où nous sommes où ça devient quasiment un crédo que de sacrifier les entreprises publiques au bénéfice du secteur privé qui serait amené à être le sauveur suprême dans le dispositif, bon, que des entreprises s'investissent sur la santé, disons que c'est intéressant mais disons que ça n'est pas fondamental. Ce qui est fondamental c'est que le secteur public de la santé puisse à la fois bénéficier des moyens de son fonctionnement sur le territoire et l'injustice de répartition qui vient d'être signalée est réelle, et il faudrait et ce n'est pas seulement dans ce domaine que cela se passe, il y avait une tradition à la DDASS puis à l'ARS sur la répartition des moyens consacrés à la prise en charge des personnes en difficulté au niveau handicap. C'était qu'on servait d'abord Lille, ensuite on servait Dunkerque, ensuite on servait le département du Nord et enfin on servait le Pas-de-Calais. Donc, de tout ceci évidemment nous en portons l'héritage et la difficulté. Et je crois que ce combat pour les services publics, leur maintien et que pour la recherche continue d'exister et être supportée de manière collective par notre pays, et bien c'est un combat qui est à la fois noble, généreux et il est surtout indispensable.

M. ROBERT : Alain, tu avais demandé la parole.

M. BAVAY : Oui très rapidement pour conclure sur le dossier de la santé. Je voudrais simplement rappeler deux évidences. La première, c'est que la Communauté d'Agglomération n'a pas la compétence santé et que si aujourd'hui on en parle, si on en parle depuis un bon moment, c'est parce qu'il y a une deuxième évidence, c'est qu'il faut le rappeler, le territoire de la Communauté d'Agglomération c'est 635 morts de trop tous les ans. Aujourd'hui, on nous annonce des grands effets de manche pour faire baisser la mortalité routière d'environ une centaine de personnes. Tous les ans, en faisant passer la circulation sur les routes départementales de 90km/h à 80. Vous voyez la

différence entre les deux, entre ce que nous pouvons réclamer d'un côté, c'est-à-dire un état sanitaire égal à ce qui se passe dans le reste de la France et donc voir disparaître ces 635 morts par an. A ça, je dois rajouter que tous les indicateurs étant au rouge, ça s'aggrave. Aujourd'hui c'est 635, demain ça sera 700, 800 si rien est fait. Donc aujourd'hui effectivement, bien que l'on n'ait pas la compétence santé, on a décidé de faire une action concertée. Elle doit se jouer sur le plan économique et tout à l'heure, l'accord de consortium qui nous est proposé ce soir en fait partie. Effectivement, on a besoin de la recherche médicale, on a de la recherche autour du médical, on a un élément exceptionnel qui vient s'installer qui sera le premier hôpital digital de France, voire d'Europe. Il faut absolument qu'on en profite mais il y a toute une organisation à mettre autour, autour de la médecine de ville, ou là également nous pouvons avoir un impact et je pense qu'il faut absolument qu'on saisisse la balle au bond et bien qu'on n'ait pas la compétence, je le répète, qu'on puisse mettre nos compétences au service de ce problème de la santé et notamment sur le champ du développement économique. Demain, tout à l'heure, Jean, tu parlais du problème du CMPP, le CMPP a fonctionné avec 8, normalement 8 équivalents temps plein, au tableau des effectifs, fonctionnait à un moment avec 0.4 professionnel. Aujourd'hui on a eu la chance de récupérer une nouvelle cheffe de service qui grâce à un projet thérapeutique amène du monde et on est sûr aujourd'hui qu'il y a 4 médecins psychiatres qui signeront et qui arriveront au 1^{er} novembre. Je crois que c'est l'exemple qu'il faut se mettre en tête. Essayons de créer ce cercle vertueux qui depuis des années, n'existe plus et qui nous amène tous les ans un peu plus bas dans la capacité de prendre en charge, notre population qui a tellement de besoins sur le plan sanitaire, en utilisant collectivement notre force, notre volonté et surtout le souhait de voir la population s'améliorer sur le plan sanitaire. Et bien utilisons toute cette énergie au profit des projets qui vont nous permettre d'avancer sur ce champ-là.

M. ROBERT : Oui, Jeanne.

MME. HOUZIAUX : Alors je voulais intervenir parce que je travaille donc au CMPP. Donc le CMPP fait partie du service de pédopsychiatrie et il est vrai que dernièrement pour compléter ce qui a été dit et puis peut-être réajuster ce que tu as dit Jean, à savoir que l'hôpital a fait un grand effort, alors l'effort en fait est le suivant, il y a le médecin cheffe Docteur SALOMON qui est arrivé, on a 0.4 ETP représenté par le Docteur Schmidt, donc ça c'est une journée par semaine. Additionner à ça le Docteur BOIVIN qui intervient aussi une journée par semaine. Un interne qui est là présent et dernièrement a été recruté un médecin psychiatre mercenaire, donc mercenaire il faut entendre par là, c'est un psychiatre qui a quand même une expérience très développée et qui peut intervenir auprès des enfants, et des familles bien sûr, dans les prises en charge de crise et de post-crise. Donc un mercenaire qui arrive, qui est déjà arrivé, un deuxième qui arrive en mai et un troisième qui arrive par la suite, et donc ça fera qu'ils seront une équipe qui va combler un peu le manque avant l'arrivée des quatre pédopsychiatres de novembre. Donc là je pense quand même que l'hôpital de Lens, je parle en ma personne, pour le vivre, a fait un effort quand même considérable. C'est vrai que c'est récent.

M. ROBERT : Thierry, puis après on revient sur la délibération. Je ne sais pas si tu as été là-dessus.

M. DAUBRESSE : C'est ni une volonté politique, ce qui vient d'être évoqué, ni une volonté financière. Ce qu'il faut bien comprendre dans le problème de l'hôpital ? c'est qu'à un certain moment, tout tourne autour des médecins. Et quand il n'y a plus de médecins, auxquels il y a des médecins qui, à un certain moment n'attirent plus leurs collègues dans leurs services, l'hôpital en souffre. Ce qui vient d'être évoqué effectivement, se passe suite au départ d'une équipe, une nouvelle équipe arrive, on arrive à reconstituer une équipe médicale. Je tiens, je le répète, c'est ni une volonté politique ni une volonté financière, ça fait belle lurette que le directeur de l'hôpital fait tout ce qu'il peut pour essayer de faire tourner ses services. De toute façon, l'hôpital de Lens est reparti dans le rouge comme tous les autres hôpitaux, du fait de la tarification à l'acte qui a des effets pervers avec l'évolution de la médecine. C'est un problème qui va mettre du temps à se résoudre parce qu'il faut recréer tout un système de tarification et une discussion avec la Ministre, s'il y a un appel à projets sur ce système, l'hôpital de Lens répondra à l'appel, se portera volontaire pour essayer de réfléchir effectivement à la nouvelle tarification des hôpitaux publics parce que c'est de la tarification qui en ce moment, est en train de faire tomber les hôpitaux publics. Sur la pneumologie, je fais le lien parce que la pneumologie, le travail est en train d'être fait de la même manière avec une mobilisation des pneumologues de Béthune, c'est parce que les pneumologues, les médecins de Béthune ont enfin accepté, à un certain moment, de reconstituer pour l'hôpital de Lens, une équipe de médecin mais là, c'est ça la réalité de l'hôpital. Ce n'est pas forcément toujours financier, c'est et ça vient effectivement là de l'internat et des décisions nationales qui ont été prises depuis des années.

M. ROBERT : Sur l'accord de consortium, même si je n'ai pas été très clair, tout le monde a bien compris ? Bon, en tout cas c'est une première pierre que l'on porte aussi nous dans un autre développement, développement économique mais développement d'une nouvelle filière, et je pense que là aussi c'est important que l'Agglomération, même si c'est des montages un peu particuliers, je voudrais remercier Bruno parce que c'est lui qui a été pilote là-dessus pour pouvoir nous présenter, même si je n'ai pas été très efficace, nous présenter la délibération ce soir. Pas de demande de vote ? Elle est adoptée à l'unanimité ? C'est parfait, merci beaucoup. On poursuit la délibération n°7, c'est Michel BOUCHEZ.

M. BOUCHEZ : Il s'agit d'un ensemble immobilier de 9500 m² qui appartient à la CALL, il est situé sur le territoire de Liévin, et il avait été mis à disposition du SMT, celui-ci a changé de lieu d'implantation. La délibération permet de constater le changement de destination du terrain, il n'est plus à usage public mais de le classer dans le domaine privé de la CALL.

M. ROBERT : Oui, Christian.

M. CHAMPIRE : On ne peut faire que le constat qu'on va plus vite à désaffecter les terrains qu'à les affecter et à finaliser les travaux qui étaient prévus pour l'installation du SMT sur la ZAC de QUADRAPARC, puisqu'aujourd'hui ces travaux ne sont pas finalisés, le SMT est en fonctionnement mais les travaux qui avaient été promis, enfin François pourra le confirmer, les feux rouges qui devaient être faits, le passage piétonnier qui devait être fait, l'enfouissement du réseau électrique qui devait être fait, tout ça attend encore et donc on est quand même inquiet puisque c'est déjà en fonctionnement, on a déjà les bus qui sortent et on n'a toujours pas la sécurisation qui était attendue et donc c'est quand même dommage qu'on aille plus vite à désaffecter plutôt qu'à prendre nos responsabilités et à achever nos travaux.

M. DUPORGE : Je vais rassurer le Maire de Grenay et de Bully, pour leur signaler que les engagements qui ont été pris, seront tenus bien évidemment et donc tout n'est pas terminé partout malheureusement et on attend avec impatience que tout soit terminé mais il n'empêche effectivement qu'il reste quelques travaux à réaliser sur QUADRAPARC. Soit dit en passant d'ailleurs, on a là une zone dépôt bus, je peux vous dire, qui est exemplaire et si vous allez voir aujourd'hui les salariés de TADAO, ils sont particulièrement heureux de la manière dont ils ont été traités.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Il n'y a aucun reproche au niveau du SMT. Il n'y a pas de souci. Il a juste fallu mettre quand même quelques plots pour éviter que ces employés modèles traversent une bande blanche et prennent des risques dans la circulation, pour leur rappeler que si un rond-point était fait, c'est justement pour qu'ils utilisent ce rond-point. Moi c'est par rapport aux engagements de la CALL, c'est la CALL qui est responsable de l'aménagement du piétonnier et du feu, ce n'est pas le SMT. Et c'est à ce niveau-là qu'il y a un souci. Donc c'était bien au niveau de la CALL que j'interrogeais et pas du tout le SMT, qui a tenu ses engagements et a fait en effet le bâtiment qui est remarquable.

M. DUPORGE : Je vais vous dire M. CHAMPIRE, je ne vais pas me ranger derrière la CALL, des choses sont faites de concert entre la CALL et le SMT, donc ce sont les deux qui sont concernés, ce n'est pas que la CALL et je peux vous assurer qu'effectivement ce qui a été promis, sera réalisé.

M. ROBERT : Une demande de vote sur la délibération non ? Sur la 7 ? C'est donc adopté. Toujours Michel BOUCHEZ pour la 8.

M. BOUCHEZ : Oui, c'est la délibération annuelle concernant les aires de non sédentaires, révision des tarifs au 1^{er} avril de chaque année et c'est l'application en ce qui concerne les loyers ? de l'augmentation de 1 à 0,5 %, et l'application légale on va dire, et du maintien de 5 € le m³ pour l'eau et de 150 € pour la caution.

M. ROBERT : Des remarques ? Non ? Christian.

M. CHAMPIRE : Donc, pour cette délibération, on aurait quand même aimé qu'il y ait une ambition de la CALL sur la réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage de façon permanente parce qu'on est

tous à constater les installations sauvages et à les regretter. Donc on sait qu'il en manque, j'ai reçu le Président de la CAHC dernièrement à l'aire de Gascogne, donc il a vu comment ça pouvait bien se passer et il m'a assuré qu'il y avait plusieurs projets qui étaient en cours de finalisation au niveau de la CAHC. On a aussi notre problème d'aire de grands passages. Et malheureusement, il n'y a pas de délibération nous rassurant sur le fait que prochainement, on sera en conformité avec la loi ce qui quand même facilitera les opérations par rapport aux dégradations, aux installations sauvages. Simplement par rapport à cette délibération, c'est certainement un oubli qu'on a eu au fur et à mesure. On a voté collectivement le fait que pour les habitants de l'Agglomération, les 5 premiers m3 étaient gratuits et comme les habitants des aires sont des habitants de l'Agglomération, il est dommage que cette gratuité des 5 premiers m3 ne soit pas reportée dans notre délibération pour leur en faire profiter.

M. ROBERT : Sur le fond oui. Après derrière c'est vrai que c'est une aire de non-sédentaires, donc normalement avec la rotation à chaque fois... Mais bon, sur le fond on va regarder oui. On modifiera si nécessaire la délibération. Sur l'aire de non-sédentaires, l'aire de grands passages, on est toujours sur la même, l'année dernière on avait une aire temporaire sur Henin-Carvin qui était encore plus temporaire que ce qui était prévu. On est toujours en train de regarder, on a identifié avec Michel BOUCHEZ quelques terrains pour pouvoir réaliser une aire chez nous. On est nous sur ce seul schéma là, schéma actuel avec cette difficulté là ou Hénin-Carvin a d'autres difficultés y compris sur les aires de non-sédentaires, les aires familiales. On a eu une réunion, une réunion en sous-préfecture qui visait à regarder aussi les nouveaux types d'hébergements à déployer mais contraints déjà dans un premier temps, par la réalisation de cette aire de grands passages. Donc on est toujours sur cette difficulté, parce que ce n'est pas le tout de trouver un terrain, c'est la desserte du terrain, il faut que ça soit proche des axes structurants, il n'y a pas forcément nous dans les terrains qu'on avait identifié d'axes de passage qui permettaient justement d'avoir l'aire de grands passages efficace et effective. Donc voilà, si on a dans les terrains de l'Agglo identifié l'ensemble des possibilités, il nous en reste 2-3 qui peuvent être encore en suspens. On a adressé aussi un courrier à l'ensemble des communes pour identifier peut-être dans leur patrimoine ou leurs possibilités des aires de 4 ou 5 hectares permettant justement de réaliser ces aires de grands passages pour essayer de trouver une solution concrète. Voilà donc chacun a dû pouvoir avoir ces éléments pour que l'on puisse concrètement comme sur d'autres sujets, se mettre autour de la table et regarder la réalisation et la faisabilité. Des demandes de vote sur la 8 ? Donc on prend en compte la remarque. Non ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°9 donc c'est Philippe LA GRANGE qui la rapporte.

M. LA GRANGE : Oui, donc cette délibération concerne la signature de deux conventions temporaires au profit du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, dans le cadre des travaux du Bus à Haut Niveau de Service. Donc ça concerne les communes de Bénifontaine, Lens, Sallaumines et Vendin-le-Vieil. Voilà donc compte-tenu des missions d'intérêt général que le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle exerce, des occupations seront consenties à titre gracieux selon le programme suivant jusqu'au 31 décembre 2018 pour les terrains situés sur les communes de Bénifontaine, Lens et Vendin-le-Vieil et jusqu'au 31 décembre 2019 pour les terrains situés sur la commune de Sallaumines.

M. ROBERT : Des remarques ? C'est adopté. On poursuit avec la 10. Toujours Philippe.

M. LA GRANGE : Donc la délibération n°10 c'est le contrat pour l'Action et la Performance, CAP 2022, emballages ménagers barème F et contrat type d'adhésion relatif à la collecte et au traitement des déchets papiers avec la société CITEO. Par arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, CITEO a été agréé pour percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales, en application des articles L.541-10-1 et D.543-207 du Code de l'Environnement. CITEO a également été agréé par arrêté du 5 mai 2017 pour prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R.543-53 à R.543-65. Afin que l'Agglomération puisse continuer à percevoir les soutiens financiers correspondants pour ces deux filières, il convient donc de signer les deux nouveaux contrats pour une durée de 5 ans (2018-2022) avec la société CITEO, issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages : un, au titre de la filière papiers graphiques et un, au titre de la filière emballages ménagers. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats types proposés par CITEO pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers.

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 11.

M. LA GRANGE : La 11 concerne la signature d'un contrat type de reprise option fédérations pour les papiers/cartons ; les plastiques, l'acier et l'aluminium avec la société PAPREC France dans le cadre du contrat CITEO, emballages ménagers barème F. La société PAPREC FRANCE est titulaire des marchés de transport et valorisation des matériaux triés issus de collectes sélectives. Il s'agit de marchés de recettes qui ont pris effet au 1^{er} janvier 2016, pour se terminer au 31 décembre 2018. Dans le cadre du « Contrat pour l'Action et la Performance CITEO (CAP 2022), emballages ménagers - barème F, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire de désigner les repreneurs par matériau et la filière de reprise choisie. Pour mémoire, la société PAPREC FRANCE est adhérente à FEDEREC et la valorisation s'effectue selon les conditions prévues aux marchés, au titre de la « reprise option fédérations pour les Papiers/cartons, les Plastiques, l'acier et l'aluminium ». Etant repreneur pour l'ensemble de ces matériaux au 1^{er} janvier 2018, il est donc nécessaire de signer le contrat type de reprise « option fédérations » pour les papiers/cartons, les plastiques, l'acier et aluminium, avec la société PAPREC FRANCE, ce contrat constituant une annexe au contrat CITEO.

M. ROBERT : Changement là aussi. Pas de remarque ? C'est adopté. On poursuit, toujours CITEO, la 12.

M. LA GRANGE : La 12 oui. Contrat de reprise option filière verre avec la société O-I Manufacturing France dans le cadre du contrat CITEO, emballage ménager barème F. Dans ce cadre du contrat CITEO avec reprise d'effet au 1^{er} janvier 2018, dénommé « Contrat pour l'Action et la Performance (CAP 2022) Emballages ménagers - barème F », la collectivité doit définir les filières de reprises choisies, pour le recyclage de chacun des matériaux triés. Il est donc proposé de signer avec la société O-I Manufacturing France, un contrat de reprise « option filière verre » pour la valorisation du verre, ce contrat étant considéré comme une annexe au « Contrat pour l'Action et la Performance (CAP 2022), emballages ménagers barème F.

M. ROBERT : Adopté. La 13.

M. LA GRANGE : La 13, c'est un avenant n°1 à la convention avec l'Eco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques DDS, Eco-DDS. EcoDDS est l'éco-organisme agréé, par l'Etat pour gérer la filière des déchets diffus spécifiques (peintures, solvants, produits phytosanitaires, etc.). L'avenant présenté par EcoDDS propose un nouveau barème de soutien plus favorable pour les collectivités : La formation aux agents et les soutiens à la communication sont maintenus. Le nouveau barème dédié aux déchèteries est en forte réévaluation, avec une part fixe et une part variable suivant le tonnage collecté sur les déchèteries. Avec environ 30 T de DDS collectés par an sur chacune des 3 déchèteries fixes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin devrait percevoir environ 5 000 € EcoDDS fournira chaque année des EPI pour les agents de déchèteries manipulant les DDS. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de collecte et traitement pour ce type de déchets sur son territoire, propose de signer l'avenant à la convention en cours avec EcoDDS.

M. ROBERT : C'est adopté aussi. La 14.

M. LA GRANGE : Cela concerne une convention avec l'Eco-organisme de la filière des déchets d'éléments d'ameublement, DEA, Eco-mobilier. La loi Grenelle 2 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement), modifiée par la loi de finances pour 2013, a créé une filière reposant sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour les déchets d'ameublement (DEA), codifié dans le Code de l'Environnement. Adhérente depuis 2013, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a mis en place cette filière avec Eco-mobilier sur les déchèteries de Sallaumines et Pont-à-Vendin et elle sera étendue aux futurs projets. Pour illustration, en 2017, plus de 600 T ont été traitées dans la filière Eco-mobilier, soit un coût évité d'environ 45 000 € HT pour la collectivité. Le renouvellement de l'adhésion permettra donc de poursuivre les efforts de tri et ainsi augmenter le gisement de déchets d'équipements d'ameublement envoyé dans la filière Eco-mobilier. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin étant compétente en matière de collecte et traitement pour ce type de déchets sur son territoire, propose de conclure un Contrat de Collecte du Mobilier (CTCM) avec Eco-Mobilier, déterminant les modalités techniques de prise en

charge de ces déchets ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la Collectivité.

M. ROBERT : Merci pour le marathon. Pas de remarque sur la dernière. C'est adopté, maintenant c'est le 10 km avec Jean-Pierre. Tu n'en as que deux.

M. BLANCART : Oui merci le Président, permettez-moi de lier les délibérations 15 et 16. Il s'agit des contributions aux investissements. Je vous rappelle le budget eau est un budget autonome qui est financé par des contributions qu'on appelle le prix de l'eau. Dans ce prix de l'eau, il y a donc la surtaxe ancienne contribution désormais aux investissements pour l'eau et celle pour l'assainissement. On vous propose cette année, la surtaxe assainissement à 0,572 € hors taxes et la surtaxe eau à 0,867€ hors taxes. Je tiens à signaler que depuis 5 ans, le prix de l'eau n'a pas bougé.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Les deux sont adoptés. La 17, Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Oui merci Monsieur le Président. Oui, suite à la dissolution de Gauhéria, un bureau et une réserve de stockage sont désormais libres d'occupants à la maison syndicale. L'Association Université Populaire Mineurs du Monde souhaite poursuivre une partie des activités de Gauhéria et ainsi ajouter Gauhéria au nom de son association. Elle sollicite la mise à disposition de la réserve pour la continuité de certaines de ses activités, nous proposons donc de consentir à cette demande à titre gracieux bien entendu et à vous autoriser Monsieur de Président à signer cette convention de mise à disposition, sachant que celle-ci aurait une validité d'un an avec reconduction bien entendu tacite.

M. ROBERT : C'est aussi une reconnaissance pour le travail qui a été réalisé. Pas de remarque ? Non. C'est adopté. On poursuit Philippe, la 18.

M. DUQUESNOY : Oui sur le PAH, les actions envisagées pour l'année 2018 je ne vais pas vous les citer toutes, il y a des actions d'appropriation auprès de la population, des actions pédagogiques pour les jeunes hors ou en temps de scolaire, des éditions de brochures, bien entendu une formation des guides et du tour, ingénierie aussi de développement en partenariat par exemple avec le tourisme. Voilà, afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions, 41 000 € ont été inscrits au budget primitif. Néanmoins, il est possible de demander une subvention à la DRAC, d'un montant de 15 000 € dans la mesure où notre Président sollicite cette subvention. Donc il est vous proposé aussi de valider bien entendu les actions envisagées par le PAH.

M. ROBERT : Tout à fait. Des remarques ? Des questions ? Vous avez le listing qui était donné dans la délibération. Non ? C'est adopté. La 19, Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui, il s'agit d'approuver ce soir le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics. Instauré par la loi NOTRe, ce schéma départemental a été démarré conjointement par l'Etat et le Conseil Départemental auquel a participé à l'issue d'un diagnostic et auquel a participé la Communauté d'Agglomération bien sûr. Donc ce schéma ambitionne de faciliter le quotidien des habitants par un meilleur accès aux services, culture, sport, loisirs, santé, emploi, logement, service public de solidarité, service marchand de proximité, éducation, numérique, mobilité. L'accessibilité est bien sûr entendue au sens large tant en amont par sa visibilité et sa disponibilité qu'en aval en faisant référence aux tarifs et à la qualité du service rendu. Ils se fondent notamment sur le constat d'enjeux territoriaux spécifiques, davantage liés aux dynamiques de vieillissement et de précarisation qu'à l'éloignement physique des services. Il a donc été axé autour de cette mobilité et du soutien au service marchand de proximité, « garanti » à l'accès du numérique pour tous ou encore la structuration d'une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiés et lisibles. Plusieurs de ces propositions entrant en résonance avec le projet de territoire, il vous est proposé d'approuver ce schéma préalablement à une contractualisation récente à bâtir sur les enjeux et objectifs particuliers du territoire communautaire.

M. ROBERT : Des remarques ? Oui vas-y, Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui juste moi je voudrais avoir la même logique. Je me suis abstenu lors du vote au Département, donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. ROBERT : Allez, on procède au vote alors. Vote pour. C'est bon ? Merci. Abstention ? C'est bon merci. Pas de vote contre, c'est bien ça. C'est adopté, la délibération n°20, André KUCHCINSKI.

M. KUCHCINSKI : Oui donc il s'agit par cette délibération de procéder à la désignation d'un membre suppléant en remplacement de Madame FLAMENT donc afin de représenter la CALL au SMT. Donc nous proposons M. Bernard URBANIAK en qualité de membre suppléant au SMT, voilà.

M. ROBERT : Remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup la 21.

M. KUCHCINSKI : Alors la 21, délibération qui concerne le traitement des certificats d'énergie, d'économie d'énergie. Alors en effet, suite à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la CALL a répondu à un appel à projets afin de figurer dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte et voire ses investissements récompensés par l'attribution de certificats d'énergie, donc les CEE et la candidature de la CALL a été retenue et nous avons signé une convention avec l'Etat le 27 février 2017. Les conditions de financement sont très encadrées, les dépenses éligibles sont les dépenses réalisées d'ici le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine des collectivités territoriales. Donc, il est nécessaire de passer par l'intermédiaire d'un courtier agréé par l'Etat et donc par cette délibération, Monsieur le Président, nous vous autorisons à signer la convention avec le courtier agréé, à percevoir les montants correspondant au certificat d'énergie et aussi à signer avec les communes concernées les conventions de reversements.

M. ROBERT : Voilà. Des remarques ? Merci beaucoup Monsieur KUCHCINSKI, c'est adopté. Pardon, excuse-moi, Christian.

M. CHAMPIRE : Cela ne nous oblige pas à prendre des compteurs Linky ?

M. ROBERT : Ce n'est pas marqué dans la délibération. Allez, c'est adopté. La 22, c'est Maryse.

MME. LOUP : Oui donc il vous est proposé d'allouer pour une nouvelle durée d'un an, donc un véhicule de fonction au Directeur Général des Services, au Directeur Général des Services Techniques et au Collaborateur de Cabinet. Un véhicule de service aux Directeurs et chefs de service dont les missions s'accompagnent de contraintes de déplacements fréquents. La mise à disposition à la demande en fonction des besoins et sur autorisation par ordre de mission d'un véhicule de service aux autres catégories de personnel.

M. ROBERT : Sachant que c'est une délibération qui maintenant nous est imposée de prendre chaque année, donc il n'y a rien comme modification par rapport à la délibération qu'on avait déjà prise mais on est obligé maintenant, chaque année, de reprendre le même type d'engagement. Voilà. Pas de remarque ? C'est adopté, la 23, toujours Maryse.

MME. LOUP : Oui donc, trois délibérations qui se suivent pour la création d'emplois. Donc la première, il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à recruter un Directeur Politique de la Ville et Habitat chargé de manager les services Politique de la Ville et Habitat, mettre en œuvre et animer le partenariat en interne de la CALL et à l'externe avec l'Etat, les bailleurs et l'ensemble des autres acteurs. La deuxième création concerne donc un chargé d'étude de numérique et géomatique, référent technique du système d'informations géographiques, qui assurera l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle des projets de la Direction et des services. Il participera au développement des outils-métiers pour les services et les communes dans le cadre de la mutualisation.

M. ROBERT : Un métier particulier Géomaticien.

MME. LOUP : Il s'agit maintenant donc de recruter un géomaticien base de données, qui aura en charge la constitution du pôle données du service et son animation. Il mènera ses missions sur l'ensemble des problématiques liées aux référentiels et données en relation avec le service informatique et le pôle études. Il contribuera en outre à la mise en place et à la gestion des référentiels dans le cadre de la plateforme des traitements, des DT/DICT dans le cadre de la mutualisation.

M. ROBERT : Sur ces délibérations, pas de remarque ? En tout cas, je peux vous assurer que les postes, même si ce sont des nouvelles dé-terminologies, ce sont des postes qui font évoluer aussi les services de l'Agglo. La délibération 26 et suivantes, je vais laisser la présidence à Laurent DUPORGE pour le compte administratif, je vous rejoins après.

M. DUPORGE : Voilà, on va vous laisser prendre vos distances Président. Et vous n'écoutez pas aux portes, s'il vous plaît. Voilà, mes chers collègues, je vais donc passer la parole à Jean-Marie Alexandre qui va donc nous présenter ces différentes délibérations relatives aux approbations de compte de gestion et du compte administratif. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Très bien, Monsieur le Président. Il y a en fait, des délibérations de 26 à 33 qui concernent les comptes de gestion et le compte administratif pour chaque portion du budget que nous votons chaque année. Je rappelle que le Compte Administratif, c'est la photographie exacte, certifiée par le payeur public des opérations que nous avons menées sur l'ensemble de la période et il s'agit pour nous donc d'approuver ces comptes de gestion et le Compte Administratif. Une rectification à apporter à la délibération n°27 qui ne change pas le déficit reporté en section d'investissement, qui est toujours 1 120 725,98 € mais à la ligne, affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit, deuxième partie, réserves réglementées plus-values nettes de cession, c'est indiqué 0 en réalité c'est 3 727€ qui ont été omis et qu'il convient d'ajouter. Ça ne change pas le résultat final. Donc ces délibérations sont celles de 26 à 33, je peux vous lire à chaque fois ce que vous avez sous les yeux, mais je pense que normalement ici chacun sait lire et compter et par conséquent si vous en êtes d'accord, on peut, Monsieur le Président, considérer que sur l'ensemble de ces budgets, les informations nécessaires sont communiquées à l'Assemblée.

M. DUPORGE : Monsieur ALEXANDRE, comme d'habitude, c'est une bonne idée. Mes chers collègues, je vous propose donc de mettre au vote ces délibérations de 26 à 33. Est-ce que vous en êtes d'accord ? On fait ça dans la globalité ? Y a-t-il des votes contraires sur ces délibérations ? Y a-t-il des abstentions ? L'abstention donc du groupe Front National c'est bien ça ?

M. ALEXANDRE : Ce n'est pas un groupe.

M. DUPORGE : Pardon, des élus Front National, vous avez bien raison effectivement de le préciser Monsieur ALEXANDRE qu'il ne s'agit plus d'un groupe. Très bien. Front National, élus du Front National effectivement, vote négatif et patriote en même temps. Abstention, pardon effectivement. Abstention vous confirmez ? Très bien. J'en déduis donc que pour le reste, le vote est positif, c'est bien ça ? Vous pouvez lever la main, s'il vous plaît. Je vous remercie. On peut donc faire rentrer de nouveau le Président. Il arrive. Bien, Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer que vos comptes de gestion et vos comptes administratifs ont été votés favorablement à la majorité avec l'abstention simplement des élus Front National et Patriote. Je vous adresse toutes mes félicitations, toutes nos félicitations à vous ainsi qu'à l'ensemble de vos services.

M. ROBERT : Merci beaucoup, en plus pour la rapidité de l'examen de ces délibérations.

M. DUPORGE : C'est l'effet ALEXANDRE.

M. ROBERT : D'accord, il y a un effet ALEXANDRE, on va le vérifier aussi avec les 34 et suivantes, je pense dans ce cas-là si Jean-Marie le veut bien.

M. ALEXANDRE : Merci Monsieur le Président. Non il n'y a pas d'effet, c'est simplement que nous n'avons à faire ici qu'à des spécialistes qui connaissent très bien ce qu'est un compte administratif et un compte de gestion et il n'y a pas lieu de s'étendre longuement là-dessus. Pas plus d'ailleurs qu'il y a à s'étendre sur les délibérations 34 à 40 qui sont des garanties d'emprunts, donc des formulations qui sont habituelles pour permettre la réalisation de logements sociaux, d'équipements sociaux dans nos communes.

M. ROBERT : A la plus grande satisfaction de François LEMAIRE parce que ça faisait aussi une autre évolution de l'action de notre collectivité pour permettre là peut-être la concrétisation des projets le plus rapidement. Des demandes de vote ? Des remarques sur ces délibérations, non ? C'est adopté. Il nous reste deux sujets, deux motions, donc la 41 et la 42. La 41 c'est Alain BAVAY qui la présente ?

M. BAVAY : Oui, je pense que je vais en faire la lecture même. Tout le monde l'a eue ? Donc ce qui est effectivement, si on n'en fait pas la lecture, très rapidement c'est une motion de défense du service public qui en ce moment est presque quotidiennement attaqué. Chacun sait l'importance que représente le service public et notamment sur nos territoires défavorisés et je pense que le titre de cette motion résume l'intégralité de notre pensée. Le service public, c'est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Défendons-le. Donc les groupes GSV, Républicains et Communistes se sont associés pour la rédaction de cette motion et j'espère qu'elle sera votée à l'unanimité.

M. ROBERT : Les groupes se sont entendus sur la rédaction. Y a-t-il des remarques ? Non ? Demande de vote ? Adopté à l'unanimité. La 42. Donc c'est Alain qui prend le relais aussi ? Dans la même présentation aussi rapide ?

M. CHERET : Je vais essayer, Monsieur le Président. Moi je ne suis pas habitué aux synthèses. Mais voilà, rapidement il s'agit quand même d'une motion qui est au cœur de l'actualité avec ce qu'il se passe avec le devenir de la SNCF, il était important que nous marquions ici, par cette motion, cette solidarité nécessaire avec l'avenir du service public ferroviaire. Alors, rapidement, chacun sait que le service public ferroviaire a été mis à mal depuis un certain nombre d'années. La deuxième chose, on est devant quasiment l'idée du gouvernement, c'est de nous mettre devant le fait accompli avec une privatisation rampante, on va dire, on ne va pas y aller tout de suite, mais on va y aller comme on l'a fait avec EDF, comme on l'a fait avec France Telecom et d'autres. Et puis deuxième chose, je pense que cette réforme va s'ajouter à deux choses importantes, c'est que nous sommes, y compris, Alain l'a dit pour l'autre motion, avec un ensemble de déréglementations qui touchent au service public et qu'il faut pour cela batailler sur ces questions et puis y compris de voir que les contraintes budgétaires qui sont faites à nos communes et à nos territoires, c'est aussi un problème auquel s'ajoute cette question. Alors cette réforme est par ailleurs incompatible avec le développement de transports collectifs et massifiés. Je ne vais pas faire le lien avec le BHNS, je ne voudrais pas non plus revenir sur un débat qui s'est, ... mais cette question du transport au quotidien comme du transport massifié en fret sont des enjeux majeurs pour l'avenir en termes de qualité de vie au quotidien, en termes d'amélioration de la qualité de l'air, etc. Et ces enjeux là, le service public peut y répondre et ce sont des enjeux du 21^{ème} siècle, voilà. Donc, solidarité totale avec les cheminots en lutte.

M. : ROBERT : Alain.

M. BAVAY : Oui effectivement, il n'y a pas l'ombre d'un doute dans notre solidarité envers les cheminots mais je pense qu'on peut aussi avoir une pensée à tous ceux qui pâtissent justement de cette action du gouvernement, et au quotidien il y a des usagers, des salariés, des travailleurs qui sont gênés à chaque fois qu'il y a un jour de grève et aux aussi je pense, ils doivent être solidaires des cheminots tout comme nous le sommes, mais je pense qu'on ne peut pas oublier aussi que l'action de ce gouvernement amène à ce que ces salariés soient en grande difficulté.

M. CHERET : Je pense qu'Alain a raison de le dire, cette lutte des cheminots, c'est justement pour les usagers. C'est pour eux qu'ils le font. Et les usagers que nous rencontrons, parce que moi je suis impliqué, je peux vous dire que l'oreille, contrairement à ce qu'on entend dans les médias, qu'on nous ressasse à tour d'heure, dans les informations et dans les chaînes dites rapides, et bien cela n'a rien à voir avec ce que l'on entend sur le terrain et on s'en félicite, y compris on sent quand même un mouvement de solidarité qui grandit y compris par la participation financière de certains citoyens pour appuyer cette lutte.

M. ROBERT : C'était d'ailleurs repris tel quel dans la motion, mais je pense que la précision est aussi importante de pouvoir aussi marquer cette solidarité là avec ces usagers. Des demandes de vote sur la motion ? Non ? C'est adopté. Juste une précision avant de terminer, n'oubliez pas de signer les différents documents budgétaires à la sortie, pour entériner la session de ce soir. Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.